

***Caractéristiques du projet associatif  
et présentation de l'association***

Nature du projet	Présentation, descriptif...
<p style="text-align: center;"><b>Quelques caractéristiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association qui est implantée sur le département depuis février 1979 a fêté ses 30 ans en février 2009.</li> <li>• ESPERER 95 est une des associations départementales faisant référence en matière d'accompagnement et de prise en charge des publics en grande difficulté. Toutes ses actions et interventions s'inscrivent dans le champ du travail social (référentiels, outils, méthodologie, protocoles d'évaluation...)</li> <li>• L'association a développé des compétences et des savoir-faire sur l'ensemble des champs de l'action sociale et judiciaire (hébergement sous toutes ses formes, réinsertion des personnes sous main de justice en fin de peine ou en aménagement de peine, obligation de soins, insertion professionnelle, formation ...)</li> <li>• L'association, à partir de ses sites, est très bien implantée localement. Un de ses axes prioritaire d'action consiste à s'inscrire dans des dynamiques partenariales de travail</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Les orientations de politique associative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défendre le professionnalisme dans ses interventions ainsi que l'identité et la qualification professionnelles de ces intervenants.</li> <li>- Favoriser une politique d'accueil et de formation de stagiaires aux fins d'accompagner les phases de professionnalisation de ces futurs travailleurs sociaux.</li> <li>- Militer pour le respect de l'égalité des femmes et des hommes.</li> <li>- Défendre l'accès aux droits pour tous et s'engager à favoriser l'expression des personnes qu'elle accueille ou prend en charge et combat les injustices sociales.</li> <li>- Défendre et promouvoir des convictions citoyennes et sociales (droit au logement pour tous et rendre ce droit opposable, le respect et l'application des droits de l'homme en prison...)</li> <li>- Militer pour une justice préventive, réparatrice et médiatrice, pour que la réponse judiciaire qui s'applique soit adaptée, individualisée et ait du sens dans l'exécution et l'application de la sanction.</li> <li>- S'engager à porter les débats de société au sein de l'Association et à porter les problématiques sociales au sein de la société</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Les valeurs associatives</b></p>	<p>L'Association est garante que ses professionnels sont bien au service de l'utilisateur et que celui-ci est bien au centre de son action. Au travers de règles de vie et de gestes quotidiens, l'Association défend un savoir-vivre institutionnel (convivialité, chaleur de l'accueil, favoriser l'écoute et l'expression des publics...) dans les rapports entre les usagers et les salarié(e)s, entre les salariés. Chaque intervenant est empreint de certaines valeurs morales en vigueur dans l'Association ; la tolérance, le respect de soi et d'autrui, l'honnêteté morale et intellectuelle. La relation d'aide et d'accompagnement des personnes s'inscrit dans une conception et des convictions humanistes mais professionnelles.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Les principes de travail (extraits)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En terme de questionnement ou de recherche de solutions sur des problématiques sociétales ou sociales, l'Association privilégie toujours une démarche de réflexion et l'intérêt général, en interne de l'Association et au sein des fédérations auxquelles elle est adhérente, aux fins de résoudre les problématiques individuelles.</li> </ul>

Nature du projet	Présentation, descriptif...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervention sociale ou éducative qui se construit en réseau avec des partenaires est toujours privilégiée.</li> <li>- Bien qu'habitée par des certitudes sur le sens de son action, l'Association est toujours vigilante voire critique sur sa fonction sociale et notamment s'interroge sur le rôle qu'elle peut être amenée à jouer si elle pense que son intervention peut être utilisée à des fins de contrôle social.</li> <li>- L'Association se donne les moyens d'être toujours en mouvement pour favoriser la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'interventions sociales.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre du projet d'intervention sociale</b></p>	<p>En référence au projet et aux objectifs de l'Association, l'intervention sociale ou éducative des travailleurs sociaux s'appuie sur une charte des pratiques de l'accompagnement social. Comme toute charte, son objectif premier est de rassembler des personnes autour de valeurs et de principes partagés.</p> <p>Il s'agit pour l'Association de fédérer ses travailleurs sociaux autour de valeurs et de principes auxquels ils vont se référer pour mettre en place et développer des interventions sociales et des actions éducatives.</p> <p>Ces principes communs de travail définis, qui guident les travailleurs sociaux en matière d'accompagnement social, respectent et intègrent le contenu des cahiers des charges liés aux missions des services, des approches différentes dues aux traitements des différents publics et la diversité des pratiques au sein de l'Association.</p> <p>Cette charte définit les principes qui lient le travailleur social avec l'Association, sa manière d'occuper une identité professionnelle auprès des publics dont il a la charge, les objectifs de l'accompagnement social, son rôle d'accompagnant, des principes méthodologiques de travail (le travail en équipe, la pratique des écrits professionnels, les phases de prise en charge, l'entretien...), la mise en œuvre des droits des usagers... Puisqu'il s'agit d'énoncer des éléments qui esquissent l'exercice de bonnes pratiques professionnelles, cette charte ne pouvant être qu'un catalogue d'intentions, il appartient à chacun de se donner comme objectif de tendre à...</p> <p>En proposant cette charte, l'Association s'engage à continuer à mettre en œuvre l'ensemble des moyens et des conditions propices, pour que chaque professionnel puisse exercer ses interventions avec qualité et dans les meilleures conditions.</p>
<p><b>Charte de l'accompagnement social (extraits)</b></p>	<p>« Sa démarche d'accompagnement est centrée sur la personne. Elle est individualisée et personnalisée. Ses modes d'intervention privilégiés sont : l'écoute, le conseil, le soutien et la médiation. Son action vise le respect des personnes même en cas de difficultés relationnelles et le respect de la parole des personnes accompagnées même en cas de désaccord. »</p> <p>« Il doit regarder les personnes accueillies comme des résidents investis de droits individuels et collectifs. Partant du principe qu'une structure d'hébergement est une micro-société, le travailleur social doit appliquer les normes sociales et aider les personnes à exercer leur citoyenneté. »</p> <p>« Au regard de l'empilement des dispositifs et pour éviter une trop grande technicité qui nous éloignerait de l'approche humaine on évitera la standardisation des interventions qui sont autant de pièges de l'instrumentalisation et l'institutionnalisation. À tel problème on répond prestation ou orientation vers un dispositif. »</p> <p>« On essaiera toujours d'agir sur la dynamique personnelle de l'utilisateur et d'utiliser ses propres ressources. Cette approche suppose que le travailleur social se détache de son projet d'intervention défini à partir de la situation initiale et qu'il le fasse évoluer puisque son intervention produit un changement chez la personne. »</p>

Nature du projet	Présentation, descriptif...																								
	<p>« Pour certains publics trop ancrés dans une problématique et depuis trop longtemps, on n'envisagera pas de faire changer la personne mais plutôt de l'aider à cohabiter avec ses difficultés et à se rapprocher d'une image plus tolérable au regard des autres. »</p> <p>Pour les mandats judiciaires, des guides déontologiques et méthodologiques édités par la fédération Citoyens et Justice viennent compléter la charte.</p>																								
<b>Publics concernés par les interventions de l'association</b>	<p>Sur l'ensemble des activités de l'association, avec une spécificité par pôle, service ou structure, tout public (avec tous les types de problématiques isolées où qui se conjuguent) : hommes seuls, femmes seules, familles monoparentales, couples, familles, personnes à la rue, personne en très grande exclusion, personnes sous main de justice (en fin de peine, en aménagement de peine ou en exécution de peine...), personnes en danger de prostitution, jeunes en errance, auteurs de violences conjugales...</p>																								
<b>Les instances de l'association</b>	<p><b>1) <u>Le conseil d'administration au 01 septembre 2011</u></b></p> <p><b>@ <u>Sa composition</u></b></p> <p>Le conseil d'administration est composé de huit membres provenant d'horizons professionnels différents ou de personnes retraitées.</p> <table border="1" data-bbox="422 974 1444 1527"> <tbody> <tr> <td><i>Philippe HATCHUEL</i></td> <td><i>Président</i></td> <td><i>Médecin psychiatre et directeur d'un CSAPA</i></td> </tr> <tr> <td><i>Bernard LE BAIL</i></td> <td><i>Secrétaire</i></td> <td><i>Retraité</i></td> </tr> <tr> <td><i>Jean Marie HEROUIN</i></td> <td><i>Trésorier</i></td> <td><i>Formateur en Ecole de Travail Social</i></td> </tr> <tr> <td><i>Agnès COFFIN</i></td> <td><i>Secrétaire adjoint</i></td> <td><i>Assistante de direction / Elue municipale</i></td> </tr> <tr> <td><i>Thierry TABUY</i></td> <td><i>Administrateur</i></td> <td><i>Directeur de banque</i></td> </tr> <tr> <td><i>Frédéric ZAJAC</i></td> <td><i>Administrateur</i></td> <td><i>Avocat</i></td> </tr> <tr> <td><i>Patricia GUIET</i></td> <td><i>Administrateur</i></td> <td><i>Responsable de service social hospitalier</i></td> </tr> <tr> <td><i>Myriam DE CROUY CHANEL</i></td> <td><i>Administrateur</i></td> <td><i>Magistrate</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>@ <u>Son implication dans la vie associative</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CA s'est réuni cinq fois en 2010 (le 19 janvier, le 06 avril, le 29 juin, le 05 octobre et le 07 décembre 2010).</li> <li>➤ <u>Autres temps forts où les administrateurs étaient présents</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le 23 mars 2010 : à l'occasion des vœux échangés avec les salariés et de la soirée plénière</li> <li>▪ Le 28 mai 2010 : pour l'assemblée générale et à l'occasion du buffet champêtre partagé avec l'ensemble des salariés</li> <li>▪ Le 25 juin 2010 : pour la journée « portes ouvertes » de l'Oasis</li> </ul> </li> </ul> <p><b>@ <u>Préparation des conseils d'administration</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 15 Jours avant le CA, le Directeur Général se rapproche du Président pour constituer l'ordre du jour : points définis lors du dernier CA en vue du prochain CA, confirmation des personnes invitées, points à aborder...</li> </ul>	<i>Philippe HATCHUEL</i>	<i>Président</i>	<i>Médecin psychiatre et directeur d'un CSAPA</i>	<i>Bernard LE BAIL</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Retraité</i>	<i>Jean Marie HEROUIN</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Formateur en Ecole de Travail Social</i>	<i>Agnès COFFIN</i>	<i>Secrétaire adjoint</i>	<i>Assistante de direction / Elue municipale</i>	<i>Thierry TABUY</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Directeur de banque</i>	<i>Frédéric ZAJAC</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Avocat</i>	<i>Patricia GUIET</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Responsable de service social hospitalier</i>	<i>Myriam DE CROUY CHANEL</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Magistrate</i>
<i>Philippe HATCHUEL</i>	<i>Président</i>	<i>Médecin psychiatre et directeur d'un CSAPA</i>																							
<i>Bernard LE BAIL</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Retraité</i>																							
<i>Jean Marie HEROUIN</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Formateur en Ecole de Travail Social</i>																							
<i>Agnès COFFIN</i>	<i>Secrétaire adjoint</i>	<i>Assistante de direction / Elue municipale</i>																							
<i>Thierry TABUY</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Directeur de banque</i>																							
<i>Frédéric ZAJAC</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Avocat</i>																							
<i>Patricia GUIET</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Responsable de service social hospitalier</i>																							
<i>Myriam DE CROUY CHANEL</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Magistrate</i>																							

Nature du projet	Présentation, descriptif...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Directeur Général rédige l'ordre du jour et constitue un dossier en lien avec les points qui seront abordés.</li> <li>➤ La secrétaire de Direction adresse, 10 jours avant le CA : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Aux administrateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'invitation du Président,</li> <li>- l'ordre du jour établi,</li> <li>- le compte rendu du dernier CA,</li> <li>- le dossier de préparation du CA.</li> </ul> </li> <li>▪ <u>A la secrétaire du CE qui participe au CA</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le même dossier que les administrateurs.</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Aux personnes invitées (équipes, expert comptable, salarié(e)s...)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'invitation du Président.</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Organisation et animation des CA</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Président anime les CA,</li> <li>- le Directeur Général présente les dossiers et les éléments de débat avec l'appui du Directeur Général Adjoint,</li> <li>- le secrétaire de bureau prend des notes en vue de la rédaction du compte rendu,</li> <li>- la première partie est réservée, en règle générale, pour un temps d'échanges à partir des actions présentées par les personnes invitées.</li> <li>- le Directeur Général consigne les principales décisions en vue de la mise en forme de projets de délibération,</li> <li>- en fin de CA, le Directeur Général sollicite les administrateurs sur la préparation du prochain CA.</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Communication entre chaque CA</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur général adresse régulièrement par mail des notes de synthèse ou d'informations sur les événements marquants de l'activité. Sur 2010, la direction générale a mis en place une note d'infos à l'intention des administrateurs qui a pour objet de les informer sur l'avancée des dossiers stratégiques.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>Ⓢ <u>Son fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La première partie de chaque CA est réservée, en règle générale, à l'accueil d'une équipe qui vient présenter son activité et les difficultés qu'elle rencontre,</li> <li>➤ En seconde partie, le directeur général et le directeur général adjoint qui sont invités à chaque CA, restituent, sous la forme d'un tour d'horizon synthétique mais exhaustif, la situation de l'association dans tous ses secteurs (activités, gestion du personnel, situation financière, problèmes rencontrés...) Cette restitution se fait souvent à l'appui de dossiers préparés par la direction de l'association. Le conseil d'administration après échanges et débats, acte et valide les positions, décisions et orientations. Les décisions importantes sont rédigées et formatées sous la forme de délibérations et consignées dans un registre prévu à cet effet.</li> </ul> <p><b>Ⓢ <u>L'activité du CA sur l'année 2010</u></b>  <i>(Personnes ou services invités sur l'année 2010 – thématiques principales traitées)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Personnes ou services invités</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La chargée de mission prospection / veille sociale (en janvier),</li> <li>▪ Le chef de service gestion / comptabilité à deux reprises (en janvier et en juin) pour la présentation du BP 2010 et l'arrêt des comptes 2009,</li> <li>▪ La directrice du pôle Hébergement social avec ses deux chefs de service (en avril) pour présenter les activités du pôle</li> <li>▪ L'expert comptable dans le cadre de la présentation des comptes à arrêter en AG (en avril).</li> </ul> </li> </ul>

Nature du projet	Présentation, descriptif...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deux directrices des pôles Socio-judiciaire et Hébergement social (en octobre) pour une présentation des objectifs de travail fixés sur chaque pôle pour 2010-2011</li> <li>▪ La chef du service AISE (en décembre) pour réaliser un point sur l'évolution et les orientations données au service et au chantier d'insertion (demande d'agrément pour être centre de formation, mise en place d'un chantier école...)</li> </ul> <p>➤ <u>Thématiques principales traitées sur l'année en CA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le dossier « Frais de siège »,</li> <li>▪ Le BP consolidé</li> <li>▪ Le dossier lié à la sollicitation de Loginter sur une démarche de fusion/absorption avec ESPERER 95</li> <li>▪ Le dossier de réponse à l'appel à projet sur le SIAO</li> <li>▪ La vente de la maison de l'Hermitage</li> <li>▪ La convention SIGES / Citoyens et justice / ESPERER 95</li> <li>▪ Le dispositif de prise en charge des auteurs de violences conjugales</li> <li>▪ L'évolution du projet de Cergy</li> <li>▪ Le dossier de demande d'agrément</li> <li>▪ Les élections du personnel</li> <li>▪ La problématique de l'hébergement des PPSMJ</li> <li>▪ La validation des orientations de travail de l'ensemble des services sur 2010-2011</li> <li>▪ L'audit IGAS sur la vielle sociale sur la région Ile de France</li> <li>▪ Les bulletins Liaison trimestriels</li> <li>▪ Le livret d'accueil bénévole</li> <li>▪ L'arrêt des comptes 2009 à présenter à l'AG</li> <li>▪ Les situations particulières de certains salariés</li> <li>▪ Le dossier de rentrée (objectifs de travail des services pour l'année, organisation de travail sur l'année...)</li> <li>▪ Les évolutions législatives et leurs impacts sur les secteurs d'activité</li> <li>▪ Les points financiers réguliers</li> <li>▪ La gestion du personnel...</li> </ul> <p>Ⓢ <u>Ses principales délibérations sur 2010 :</u></p> <p><u>Elles concernaient :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapprochement avec Loginter dans une démarche de fusion/absorption</li> <li>- Le montage du dossier de demandes d'agrément dans le cadre de la loi MOLLE</li> <li>- Le montage d'un dossier de demande d'agrément pour que l'association soit organisme de formation</li> </ul> <p><b>2) <u>Le bureau</u></b></p> <p>Depuis janvier 2007, date à laquelle le Conseil d'Administration s'est restructuré, la mise en place d'un bureau opérationnel a été instituée. Ce bureau se réunit avec la direction générale de l'association tous les deux mois et demi. Quatre séquences de travail se sont déroulées sur 2010. A l'issue d'un premier tour d'horizon des activités sensibles restituées par la direction générale, il passe en revue l'ensemble des dossiers qui nécessitent une décision rapide qui engage l'association.</p> <p><b>3) <u>Réunion de travail entre le Président et le Directeur général</u></b></p> <p>Au-delà de liaisons téléphoniques régulières, le Président et de Directeur général se rencontrent une fois par mois.</p>

Nature du projet	Présentation, descriptif...
	<p><b>4) <u>L'assemblée générale</u></b></p> <p>Elle se réunit chaque année sur le mois de mai ou juin. Les AG de l'association prennent en général appui sur l'organisation de tables rondes ou d'évènements. Pour l'AG 2010 qui s'est déroulée en juin 2011, l'association a organisé l'avant-veille une soirée débat en partenariat avec le cinéma Utopia sur les publics de la rue et une table ronde le jour de l'AG sur la mise en place et les missions du SIAO sur le Val d'Oise.</p>
<p><b>Rattachement et adhésion à des têtes de réseau</b></p>	<p>L'association est adhérente à : l'URIOPSS, Citoyens et justice, ACSé, UDASHI 95, IDL 95, OIP, Chantiers Ecole Ile de France, CODESS, Le Maillon, VOIE 95...</p>
<p><b>Mandats exercés par l'association ou par délégation au sein de ses réseaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Citoyens et justice</u> : L'association est : Vice-présidente, Déléguée Régionale Ile de France, Préside la commission nationale permanente post-sentencielle, membre permanent de groupes de travail (structuration fédérale, violences au sein du couple ...), membre de la commission URIOPSS « Lutte contre les exclusions », et membre de la commission mixte permanente Citoyens et justice/Chantier école.</li> <li>- <u>CODESS 95</u> : L'association est membre du bureau</li> <li>- <u>UDASHI 95</u> : L'association est Présidente de l'Union Départementale</li> <li>- <u>IDL 95</u> : L'association est administrateur</li> <li>- <u>Le Maillon</u> : L'association est administrateur</li> </ul>
<p><b>Autres mandats exercés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assesseur au titre des associations de réinsertion à la chambre de l'application des peines de la Cour d'Appel de Versailles (CHAP)</li> <li>- Administrateur au CCAS de Cergy</li> <li>- Administrateur du PLIE de Cergy</li> </ul>
<p><b>Participation à des instances ou commissions permanentes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association est membre du CDPD et du CLSPD</li> <li>- ESPERER 95 est membre du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt du Val d'Oise</li> <li>- L'association est membre du conseil technique et pédagogique (CTP) de l'EPSS de Cergy sur la filière ES et du Caféruis</li> <li>- ESPERER 95 co-anime le COPIL du comité technique SDF de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et anime le comité technique SDF de la CACP.</li> <li>- L'association anime le comité technique mensuel du chantier d'insertion et co-anime le COPIL annuel du chantier d'insertion avec les élus de Cergy</li> </ul>
<p><b>Participation à des instances partenariales de coordination et de régulation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité de pilotage des actions collectives en direction des auteurs de violences conjugales animé par l'association</li> <li>- Le comité technique départemental de veille sociale</li> <li>- Réunion des correspondants logements des associations adhérentes dans le cadre d'IDL</li> <li>- Séminaires de travail et temps forts organisés chaque année par les têtes de réseau</li> <li>- Le CODIR avec IDL 95 sur le SIAO</li> <li>- Le comité de suivi du SIAO animé par la DDCS</li> </ul>

Nature du projet	Présentation, descriptif...
<p><b>Protocoles ou conventions de travail avec les partenaires</b></p>	<p><u>Différents protocoles ou conventions de travail existant (quelques exemples) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Avec les chefs de juridiction</u> → protocole lié à une meilleure efficacité de la réponse pénale en matière de mesure de contrôle judiciaire socio-éducatif : amélioration du contenu de la prise en charge (mise en œuvre de l'obligation de soins...), diminution des carences...</li> <li>- <u>Avec les Juges de l'Application des Peines</u> → protocole décrivant la relation de travail et la mise en œuvre de l'accompagnement de l'association dans le cadre du Sursis Mise à l'Épreuve (SME)</li> <li>- <u>Avec les magistrats de l'application des peines et du SPIP</u> → protocole décrivant les phases d'instruction et de déroulement de mise en œuvre conjointe de la mesure de placement extérieur</li> <li>- <u>Avec deux centres de soins pour toxicomanes (Dune et Rivage)</u> → protocole décrivant les phases de prise en charge conjointe des personnes présentant une problématique addictive qui bénéficient d'un aménagement de peine (PE)</li> <li>- <u>Avec des associations gérant des structures d'hébergement (FJT, foyer d'hébergement ...)</u> → conventions liées à l'hébergement des personnes en aménagement de peine et l'identification des missions et interventions respectives</li> <li>- <u>Avec le SPIP du 95</u> → convention liée à un dispositif d'hébergement évitant « les sorties sèches » de prison, convention liée à l'accueil des publics sous main de justice suivis par le SPIP sur le service AISE...</li> </ul>
<p><b>En matière de politique d'accueil de stagiaire</b></p>	<p>L'association est terrain de stage sur l'ensemble de ses services. Elle est agréée site qualifiant. ESPERER 95 accueille de nombreux stagiaires, issus des différents centres de formation aux carrières et formations qualifiantes du secteur social (filiales : AS, ES, animateur, DEFA, CESF, psychologue...). L'association intervient par ailleurs dans les épreuves de sélection et jury sur la formation d'éducateur.</p>
<p><b>En matière de formation</b></p>	<p>Sur l'année 2010, l'association est intervenue comme formateur ou intervenant sur différentes formations : à l'ENM sur les longues peines, au centre de formation de Citoyens et justice pour animer des sessions de formation sur la mesure de sursis mis à l'épreuve, à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes à la chancellerie...</p>
<p><b>Conventionnement</b></p>	<p>L'association sur l'ensemble de ses financements est conventionnée (convention annualisée, pluriannuelle...)</p>
<p><b>Différents agréments administratifs de l'association</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique pour ses activités suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement social des personnes pour faciliter leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,</li> <li>- L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable,</li> <li>- La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.</li> </ul> </li> <li>• <u>Au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative pour ses activités suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L442-8-1.</li> <li>- La location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20.</li> </ul> </li> </ul>

Nature du projet	Présentation, descriptif...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale</li> <li>- La location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3</li> <li>- La location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2.</li> <li>• Habilitation de la Cour d'appel, au titre des mesures exercées sur le champ pré-sentenciel (contrôle judiciaire socio-éducatif, enquête de personnalité, sursis mise à l'épreuve)</li> <li>• Habilitation au titre des créations des places de travail d'intérêt général</li> <li>• Agrément loi DALO</li> <li>• Agrément de domiciliation au titre de : RMI, CMU, PCH, APA, AAM..., la délivrance d'un titre national d'identité, l'inscription sur les listes électorales et l'aide juridique</li> </ul>
<p align="center"><b>Outils de communication de l'association</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Externe</u> : son site internet (<a href="http://www.esperer-95.org">www.esperer-95.org</a>) reconfiguré en mai 2011, ses plaquettes de présentation de ses activités ou de ses dispositifs, son dossier de presse, ses rapports d'activité (rapport général et rapport pour chaque activité) qu'elle produit chaque année, le bulletin d'informations et de liaison du SIAO (dont la réalisation est faite avec IDL 95, opérateur du SIAO Insertion).</li> <li>- <u>Interne</u> : sa lettre d'information trimestrielle « LIAISON »</li> </ul>
<p align="center"><b>Effectif du personnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Au 1<sup>er</sup> juillet 2011</u> :</li> <li>- 95 salariés</li> <li>- Soit 88 ?22 ETP</li> </ul>
<p align="center"><b>Les instances représentatives du personnel</b></p>	<p>La direction générale et les délégués du personnel de réunissent chaque mois (dans le cadre d'une délégation unique) pour une première réunion des représentants du personnel puis pour la réunion du comité d'entreprise ce sur une même demi-journée.</p> <p>Le CHSCT est réunit chaque trimestre (le médecin du travail étant systématiquement présent).</p>
<p align="center"><b>Outils internes</b></p>	<p>Projet associatif, projets socio-éducatifs des services, plan de formation, cahiers de procédures, protocoles de travail, dossiers pédagogiques, dossiers thématiques, textes d'orientation, guides méthodologiques, référentiels, bases de données, répertoires...</p>
<p align="center"><b>Les principales instances de pilotage, de coordination et de régulation internes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité de direction mensuel entre la direction générale et les directrices de pôle et la directrice du SIAO</li> <li>▪ Comité de régulation et de coordination mensuel entre la direction générale et l'ensemble des directrices et chef de service,</li> <li>▪ Réunions hebdomadaires de service ou de pôle,</li> <li>▪ Réunions de supervision mensuelles,</li> <li>▪ Réunions de régulation mensuelles,</li> <li>▪ Réunions institutionnelles trimestrielles sur l'ensemble des pôles et des services,</li> <li>▪ Réunions thématiques trimestrielles transversales aux secteurs d'activité (préparation du plan hivernal...),</li> </ul>

<b>Nature du projet</b>	<b>Présentation, descriptif...</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission de relogement trimestrielle,</li> <li>▪ Réunions techniques transversales aux pôles ou services (réunions techniques sur les aménagements de peine...),</li> <li>▪ Commission stagiaire trimestrielle,</li> <li>▪ Commission culture, sport et loisirs.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Evaluation</u></b> <b>Auto évaluation / évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'année 2010, l'association a finalisé sa démarche d'évaluation externe sur son pôle hébergement social.</li> <li>- Sur son secteur socio-judiciaire, l'association a intégré la démarche d'auto-évaluation initiée par sa fédération Citoyens et justice (en partenariat avec la Chancellerie) sur l'ensemble des mesures pré-sentencielles et post-sentencielles. Des guides d'évaluation et d'indicateurs transversaux communs aux différentes mesures socio-judiciaires sont renseignés. Le protocole d'évaluation sur la mesure de placement extérieur est en cours de validation. Une recherche action sur les longues peines et la libération conditionnelle a démarré à la fin du premier semestre 2011.</li> <li>- Sur les deux CHRS, une démarche d'auto-évaluation a été conduite avec le cabinet Qualilog (mandaté par la DDASS et l'UDASHI). L'association souhaite poursuivre en 2011 en fonction des financements qu'elle obtiendra une évaluation externe sur les deux structures.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>En projet</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une structure sur Cergy qui regroupera : l'Accueil de nuit « Les Cascades » (ouvert actuellement sur la période hivernale et implantée sur Cergy St Christophe), la Halte de jour et la PAUO de l'Oasis (actuellement implantées sur le site de l'Oasis à Cergy Village), la création d'un restaurant à caractère d'insertion et la création d'une maison relais de 30 places.</li> <li>- Le développement de chantiers d'insertion.</li> <li>- La transformation d'une partie des places Milada en places « lits halte soins santé ».</li> </ul>